

La Hongrie a-t-elle toujours sa place dans l'UE ?

Le Parlement hongrois a voté le 15 juin une loi visant à interdire « la promotion » de l'homosexualité – ou du changement de sexe – auprès des mineurs. Cette loi prévoit que « *la pornographie et les contenus qui représentent la sexualité ou promeuvent la déviation de l'identité de genre, le changement de sexe et l'homosexualité ne doivent pas être accessibles aux moins de 18 ans* ».

L'adoption de cette loi survient durant le *pride month*, le mois des fiertés, destiné à donner une visibilité aux personnes homosexuelles, bisexuelles, queer, transgenres ou autres et à revendiquer la liberté et l'égalité des orientations sexuelles et des identités de genre.

Ainsi, dans la continuité de la prise de position du gouvernement hongrois, l'UEFA a refusé la demande de la ville de Munich d'illuminer l'Allianz Arena où se tenait le match Allemagne-Hongrie aux couleurs de l'arc-en-ciel, symbolisant le mouvement LGBTQ+. L'organisation s'est justifiée par sa nature « *politiquement et religieusement neutre* », tout en réaffirmant son soutien à la communauté LGBTQ+. Cette décision a été décriée par plusieurs joueurs et gouvernements, mais saluée par la Hongrie.

Suite à ces événements, le Premier ministre hongrois Viktor Orbán s'est attiré les foudres de 18 des 27 États membres de l'Union européenne.

Celui-ci a notamment justifié l'adoption de cette loi en assurant qu'elle ne visait « *pas les homosexuels* », mais qu'elle « *protège les droits des enfants, garantit les droits des parents et ne s'applique pas à l'orientation sexuelle des plus de 18 ans* », niant « *tout élément discriminatoire* ».

Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, a qualifié cette loi de « *honte* », talonnée de près par le premier ministre néerlandais Mark Rutte, estimant que la Hongrie n'a « *plus rien à faire dans l'Union européenne* ».

L'affaire a conduit 17 pays membres, dont la France, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie, à interpellier dans une lettre commune les chefs de l'UE et le secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres sur la nécessité de faire respecter les valeurs européennes.

Il apparaît alors légitime de se demander si la Hongrie a toujours sa place dans l'Union européenne, après avoir violé plusieurs fois les valeurs que celle-ci prône, notamment s'agissant de l'état de droit.

Le TFUE ne prévoit pas de mécanisme d'expulsion d'un Etat membre ; cependant, des sanctions peuvent avoir lieu. L'article 7 du TFUE conduit à la suspension du droit de vote d'un pays au Conseil des ministres de l'Union européenne, où sont prises les décisions. Mais même avec des procédures lancées à l'encontre de la Pologne, grandement controversée, et de la Hongrie, le Conseil européen, qui réunit les chefs d'États et de gouvernements, ne peut pas prendre une telle décision : en effet, l'unanimité est requise pour un tel vote, et la Pologne et la Hongrie se protègent mutuellement.

On peut alors s'interroger sur l'efficacité du système de sanctions concernant les Etats membres dans l'Union européenne.